



MES MEDICAMENTS A L'HOPITAL



VOTRE ENFANT VA ETRE HOSPITALISE, QUE DEVEZ-VOUS PREVOIR POUR SON TRAITEMENT PERSONNEL ?

Apportez ses dernières ordonnances, ses médicaments habituels, et signalez au médecin les médicaments qu'il prend sans ordonnance.

Si l'hospitalisation n'était pas prévue, demandez à l'un de vos proches d'apporter ses traitements et ordonnances pour vous.

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE DE SES MEDICAMENTS ?

Remettez tous ses médicaments à l'infirmier(e) qui s'occupe de votre enfant, ils seront isolés à son nom dans la pharmacie du service.

POURQUOI DEVEZ-VOUS REMETTRE TOUS SES MEDICAMENTS ?

Pendant l'hospitalisation, le médecin adapte le traitement à l'état de santé de votre enfant. Par conséquent, le nombre, la forme et la présentation des médicaments qu'on lui donne peuvent être différents de son traitement habituel.

N'hésitez pas à poser des questions sur le traitement.

Tous les médicaments sont fournis par la pharmacie de l'hôpital et donnés par l'infirmier(e) au cours de l'hospitalisation.

Exceptionnellement, si la pharmacie de l'hôpital ne dispose pas des traitements que votre enfant prend habituellement, ses médicaments personnels pourront être utilisés pendant 48 h, le temps que la pharmacie de l'hôpital les commande.



**IL EST IMPORTANT D'EVITER TOUT RISQUE D'ERREUR OU DE MELANGE
ENTRE SON TRAITEMENT HABITUEL ET CELUI PRESCRIT
PAR LES MEDECINS DE L'HOPITAL.**

Ne donnez pas à votre enfant d'autres médicaments que ceux prescrits par le médecin et fournis par l'hôpital.

En effet, des réactions entre les différents médicaments peuvent exister et risquent d'entraîner de graves complications.

Les médicaments que vous aviez apportés lors de l'admission vous seront rendus. N'hésitez pas à les réclamer en cas d'oubli.

Il est important que votre enfant suive le nouveau traitement, car il est mieux adapté à son état de santé.

Ne lui donnez pas d'autres médicaments sans avis médical.

Si vous avez des questions sur le nouveau traitement de votre enfant, posez-les à votre médecin traitant qui aura reçu le compte-rendu de son hospitalisation.



VOTRE ENFANT N'A PAS PRIS LES MEDICAMENTS DONNES PAR L'INFIRMIER(E), QUE DEVEZ-VOUS FAIRE ?

Il est important de le signaler à l'infirmier(e), ou au médecin qui s'occupe de votre enfant.

En effet, s'il n'arrive pas à avaler un comprimé ou si une solution buvable a mauvais goût, parlez-en à l'équipe médicale qui trouvera une solution à votre problème

A LA SORTIE, VOTRE ENFANT VA-T'IL RETROUVER SON TRAITEMENT HABITUEL ?

A la fin de l'hospitalisation, le médecin vous remet une ordonnance de sortie, qu'il prendra soin de vous expliquer.

Lisez-la avant de quitter l'hôpital.

Le traitement peut être différent de celui que votre enfant prenait chez vous.

Le médecin vous donnera toutes les explications nécessaires.



N'hésitez pas à poser des questions sur les nouveaux médicaments prescrits et ceux qui ont été arrêtés.

Les médicaments qui ne vous sont plus utiles doivent être ramenés à votre pharmacien de ville pour destruction.

Ne les jetez pas dans vos poubelles ménagères.

